
CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2022

Le 27 septembre 2022, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHÉLEMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LECUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2022 15

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 16

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 20 juin 2022

08 2022 17

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 08 2022 18

2022 DDC 60

Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

2022 DDC 61

Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

2022 DDC 62

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

08 2022 18

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e arrondissement a la charge

2022 DAC 49

Subvention (9940000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

2022 SG 47

Transformations olympiques : Impact 2024 — convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

2022 DAC 52

Subventions d'équipements (98200 euros) et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8^e, 11^e, 15^e)

2022 DAC 242

Subventions (241000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

2022 DASCO 64

Caisses des écoles — Versement de subventions exceptionnelles (4750000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2022 DASCO 69

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (619.430 euros) et subventions travaux (131.679 euros)

2022 DASCO 70

Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10947737 euros)

2022 DASCO 71

Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2779333 euros)

2022 DASCO 96

Divers collègues — Dotations (1087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

2022 DFPE 163

Renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des maisons d'assistant-e-s maternel-le-s existantes et approbation du cahier des charges applicables aux projets de maisons d'assistant

2022 DSOL 55

Subventions (465000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2022 DVD 105

Soutien aux associations vélo: subventions de fonctionnement à 15 associations (171000 €) et conventions associées

V08 2022 09

Vœu déposé par Madame Sophie SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au Pass 2 roues motorisés (P2RM)

V08 2022 10

Vœu déposé par Madame Sophie SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la transcription du plan gouvernemental «Sobriété énergétique» à Paris

V08 2022 11

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris fasse enfin respecter la réglementation de l'éclairage nocturne des bâtiments publics et des magasins

V08 2022 12

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris organise l'information et la concertation préalable des riverains pour le déploiement de mini-entrepôts de logistique urbaine sur l'espace public

Q08 2022 05

Question orale de Mme SEGOND sur l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins du 8^e arrondissement

Q08 2022 06

Question orale de Mme LECUYER concernant la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale de l'école élémentaire Louis-de-Funès

Mme d'HAUTESERRE

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,
Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2022 15

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. La délibération 08 2022 15 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2022 16

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 20 juin 2022

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre Conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? pour ? qui s'abstient ?
La délibération 08 2022 16 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2022 17

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 08 2022 18

Mme d'HAUTESERRE

La délibération nous a été transmise par les services centraux de la Ville de Paris après la publication de notre ordre du jour. Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, nous devons délibérer à l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour. La délibération 02 2022 18 est inscrite à notre ordre du jour à l'unanimité.

4°/2022 DDCT 60

Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

Mme d'HAUTESERRE

Nous traiterons cette délibération avec la suivante.

5°/2022 DDCT 61

Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

Mme d'HAUTESERRE

Dans le cadre de la préparation du budget 2023, nous devons délibérer comme chaque année sur les modalités de calcul des différentes dotations qui composent notre budget d'arrondissement. La dotation d'animation locale comprend les crédits d'animation locale et les crédits des conseils de quartier. Je rappelle que les crédits d'animation locale sont déterminés en fonction de la population, comme le prévoit la loi, avec une modulation en fonction de critères sociaux.

La dotation de gestion locale permet d'assurer le fonctionnement des équipements de proximité, c'est-à-dire par exemple les crèches, les écoles les équipements sportifs ainsi que les squares et jardins. Les crédits non utilisés en 2022 seront également affectés à cette ligne budgétaire. Je mets aux voix les délibérations. Qui est contre ? pour ? qui s'abstient ?

Les délibérations 2022 DDCT 60 et 2022 DDCT 61 sont adoptées à l'unanimité.

6°/2022 DDCT 62

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération est jointe à la suivante. Je passe la parole à Grégoire GAUGER pour les rapporter.

7°/08 2022 18

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e arrondissement a la charge

M. GAUGER

Comme chaque année, ces délibérations propres aux équipements de proximité nous sont soumises. Celles-ci regroupent les domaines de la petite enfance, l'éducation, la culture, les sports, vie associative et espaces verts, qui incombent au budget de fonctionnement des mairies d'arrondissement : plus de 3 000 dans tous Paris, et 46 pour notre seul arrondissement.

La liste est mise à jour chaque année, et il est intéressant de regarder quels sont les nouveaux équipements inscrits. Je remercie les services de me l'avoir précisé : les jardinières en relation avec les rues des écoles, mais aussi des jardinières inscrites dans le programme « Embellir votre quartier ». Hormis ces six nouveaux équipements, les autres inscrits dans la liste étaient déjà présents les années précédentes. Nous vous proposons de voter favorablement pour ces deux délibérations.

Les délibérations 2022 DDCT 62 et 08 2022 18 sont adoptées à l'unanimité.

8°/2022 DAC 49

Subvention (9940 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles participant au rayonnement de la Capitale, je vous propose d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville, grâce à l'engagement d'Emmanuel DEMARCY-MOTA qui le dirige depuis 2008, l'établissement a pu dégager un résultat positif en 2021, malgré les restrictions sanitaires subies ces dernières années.

Le théâtre a en effet su adapter son offre, notamment sur l'espace public, pour continuer d'aller vers tous les publics, en particulier les plus fragiles, et en développant certains partenariats avec le milieu hospitalier.

Notons également que durant cette période de crise, le théâtre s'est positionné comme un théâtre solidaire, avec une programmation en salle, mais en assurant aussi des représentations hors les murs grâce à La Troupe de l'Imaginaire, constituée d'artistes intermittents qui ont fait des propositions poétiques, dansées ou chantées.

Aujourd'hui, nous proposons d'accorder une subvention d'un montant de 9, 940 millions d'euros au théâtre, soit accorder un deuxième acompte de 2, 750 millions d'euros aux 6,6 millions d'euros déjà attribués en décembre dernier.

La délibération 2022 DAC 49 est adoptée à l'unanimité. (Mme LÉCUYER s'abstient).

9°/2022 SG 47

Transformations olympiques: Impact 2024 — convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

Mme d'HAUTESERRE

Dans moins de deux ans, du 26 juillet au 11 août 2024, nous aurons la fierté de recevoir des sportifs du monde entier pour les Jeux olympiques d'été et pour la première fois, les Jeux paralympiques. Fidèle à sa tradition d'accueil des grands événements, le 8^e arrondissement sera l'hôte de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques qui se déroulera sur la Seine, des épreuves de premier plan comme l'escrime au Grand-Palais ou encore des épreuves inédites de sports urbains auront lieu place de la Concorde.

Cet enthousiasme est partagé par les habitants. En effet, plus de 8 habitants sur 10 soutiennent cet événement. Il faut reconnaître que la succession de crises que nous traversons depuis 2020 n'invite pas à l'optimisme. Les Jeux olympiques et paralympiques sont synonymes de festivités, de cohésion et de partage, en fédérant l'ensemble des continents autour des valeurs du sport.

Tous les acteurs économiques attendent impatiemment 2024, car l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques dynamisera très fortement leurs activités. Aujourd'hui, la reprise du tourisme international reste fragile. Pour bon nombre de restaurateurs, hôteliers et entrepreneurs, les Jeux sont, avant tout, une formidable campagne de communication pour notre ville et pour notre pays.

L'héritage des Jeux se construit aujourd'hui, notamment avec nos établissements scolaires. Nous avons pour objectif de labelliser toutes les écoles de l'arrondissement «Génération 2024» afin de développer la pratique sportive des enfants, si vitale pour notre santé.

Les travaux actuellement en cours sur les Champs-Élysées d'un montant de 30 millions d'euros sont financés à hauteur de 6 millions d'euros par la société de livraison de l'équipement olympique. Les habitants du 8^e arrondissement bénéficient donc déjà de l'élan olympique.

D'aucuns résument les Jeux olympiques à une balance de dépenses et de recettes : ils passent tout simplement à côté de l'essence même des Jeux olympiques tels que l'a voulu le Baron de Coubertin. L'honneur et la fierté des Parisiennes et des Parisiens à montrer leur ville au monde entier n'a pas de prix.

Je laisse la parole à Grégoire GAUGER pour qu'il puisse présenter le dispositif «Impact 2024» et plus généralement, la mobilisation des associations sportives de l'arrondissement. J'appelle à voter en faveur de cette délibération.

M. GAUGER

Le dispositif qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit comme tant d'autres dans le cadre des Jeux olympiques, que nous souhaitons tous rayonnants, et à la fois sobres et durables. Pour ce faire, pour la première fois, une approche d'héritage a été anticipée depuis plusieurs années dans laquelle les associations et les écoles doivent être intégrées en amont sur cet événement.

Un fonds de dotation de 50 millions d'euros a été créé. La Ville de Paris contribue à hauteur de 300000 euros, et vise à encourager les initiatives autour de 4 thématiques :

- le sport-santé;
- la citoyenneté;
- l'inclusion;
- le développement durable.

Les premiers lauréats de ce fonds de dotation vous sont présentés. Ce sont principalement des associations parisiennes. Au sein du 8^e arrondissement, sous l'autorité de Mme le Marie et en présence de Jimmy GOLHEN, nous avons rencontré le Comité en juillet dernier. Nous travaillons l'axe Sport-santé avec les associations. Il y a une vraie volonté de créer un réel consortium OMS — Mairie – associations et établissements scolaires autour d'un projet Sport-santé. Nous avons déjà quelques créneaux sur le volet santé, mais nous voulons l'intensifier et déterminer des objectifs thérapeutiques qui permettraient d'accompagner les problématiques autour de l'autisme, du handicap et un certain nombre de projets identifiés. Nous pensons être prêts pour le prochain round sur ce fonds de dotation.

Comme Mme le Maire le disait, nous nous intégrons dans d'autres dispositifs. Hier encore, nous avons par exemple envoyé à toutes les associations du 8^e arrondissement l'ouverture aux inscriptions «Programme volontaire — Jeux olympiques Paris 2024». Nous sommes présents dans les écoles, la première à avoir été labellisée Jeux olympiques est Roquépine. Nous soutenons les sports dont les épreuves se dérouleront dans le 8^e arrondissement comme sport à l'école, notamment l'escrime et le taekwondo.

Le 8 octobre prochain, nous participerons à l'événement «Journée paralympique» qui aura lieu à Bastille. Nous sommes impliqués, certes nous ne sommes pas aussi gros que certains arrondissements de l'Est parisien eux aussi présents dans le fonds de dotation, pour autant je vous promets qu'il y a une dynamique porteuse et positive, comme nous l'avons vu au Forum des associations du 8^e arrondissement qui avait lieu, pour la première fois, au parc Monceau.

Mme d'HAUTESERRE

Les arrondissements de l'Est parisien comptent plus d'habitants et les associations y sont très actives.

Mme LÉCUYER

Je voudrais évoquer tout ce qui se fait de positif autour de ces Jeux olympiques, et je rappelle que Anne HIDALGO il y a quelques années encore, ne souhaitait pas les accueillir. C'est la droite qui a poussé la Ville à se lancer dans cette aventure.

Certains sujets d'inquiétude persistent. En parler permet d'anticiper les problématiques qui peuvent se présenter. À 650 jours des épreuves, la capacité de la Mairie de Paris à réussir l'organisation des Jeux olympiques inquiète. Nous avons lu de nombreux articles dans la presse cet été à ce sujet. L'insécurité et la saleté font toujours de la Capitale un repoussoir. La situation des finances municipales est alarmante. Le contexte inflationniste pourrait accentuer une dérive budgétaire et la cérémonie d'ouverture annoncée sur la Seine n'est pas bien calibrée.

Il faut absolument que l'exécutif parisien prenne de toute urgence les moyens de son ambition olympique avec davantage de professionnalisme et de transparence, sans quoi nous risquons de courir au fiasco.

Quant au sujet patrimonial, se poser la question de notre patrimoine très fragilisé est pertinent. Sous la pression d'un pétitionnaire, la place de la Concorde a connu une première restauration. Est-ce que ce sera suffisant?

Je voulais également évoquer les Champs-Élysées. Vous vous réjouissiez qu'un petit coup de neuf leur soit apporté, cela s'est fait sous la pression non pas de la Ville de Paris, mais du Comité des Champs-Élysées. Je tenais à le rappeler. Le seul effet bénéfique des Jeux olympiques pour les habitants serait, au-delà de leur rayonnement, l'amélioration de leur sécurité et de la propreté. Nous attendons de voir.

Mme d'HAUTESERRE

La sécurité nationale et la sécurité publique dépendent du gouvernement, notamment du Préfet de Police. J'ai eu la chance de croiser un préfet qui était sous les ordres du Préfet CADOT. Il a désormais en gestion tout ce qui concerne la sécurité. C'est M. BELANGER, et nous travaillons étroitement ensemble pour que tout se passe bien.

Oui, bien sûr, c'est Mme HIDALGO qui est allée défendre les Jeux olympiques au Pérou, or, il ne vous aura pas échappé que cet été tout le monde a communiqué dessus : la Première ministre, le gouvernement, le Président de la République a réuni les ministres concernés : le ministre des Sports et surtout celui de l'Intérieur.

Permettez-moi alors de vous dire qu'au-delà de nous, simples élus d'arrondissement, la Mairie centrale et tout le gouvernement soutiennent ces Jeux olympiques.

Nous faisons de la politique, certes, mais lorsque cela concerne l'intérêt national, l'intérêt général, l'intérêt de la France, nous devons nous réjouir de la tenue de ces Jeux olympiques sur notre territoire.

Concernant la saleté, si nous avons des citoyens propres, tout serait propre... Nous allons faire procéder à des verbalisations pour les incivilités. Ce serait bien que les citoyens apprennent à être propres et à respecter l'espace public. Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? pour ? qui s'abstient ?

La délibération 2022 DAC 52 est adoptée à l'unanimité.

10°/2022 DAC 52

Subventions d'équipements (98200 euros) et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8°, 11°, 15°)

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien au spectacle vivant, la Ville de Paris accorde chaque année des subventions destinées à la sécurité des locaux ou à l'amélioration des conditions de travail de l'accueil du public.

Il nous est proposé ce soir d'attribuer quatre subventions distinctes pour un montant total s'élevant à 98200 euros. Notons la subvention d'un montant de 50000 euros attribuée au Théâtre du Rond-point situé dans notre arrondissement pour financer l'acquisition de matériel scénique et renouveler du matériel vieillissant.

Je vous propose d'attribuer les quatre subventions et de bien vouloir en délibérer. Je souhaiterais également vous rappeler que le premier Forum de la culture se tiendra le samedi 8 octobre, de 10h à 17h au Théâtre du Rond-point, rassemblant une trentaine d'institutions culturelles de l'arrondissement (musées, théâtres, conservatoires), l'objectif étant de faire connaître aux habitants l'exceptionnelle offre culturelle dont ils peuvent bénéficier.

J'en profite également pour remercier Jeanne d'HAUTESERRE et son cabinet pour cette initiative et remercier à titre personnel Jean-Christophe LUCCHESI et Mélanie LHEUREUX du Théâtre du Rond-point qui se sont manifestés les premiers et nous ont beaucoup aidés pour nous donner la possibilité d'organiser ce forum dans leur théâtre.

Mme SECOND

Il me semble que la dernière fois où nous avons évoqué le Théâtre du Rond-point, sans doute lors d'une délibération qui traitait d'une subvention, il me semble que, Mme le Maire, vous aviez évoqué des discussions ou des négociations avec ce théâtre pour que nos habitants et nos élèves puissent bénéficier d'un tarif spécifique.

Je souhaiterais aujourd'hui savoir si ces négociations ont abouti et vous dire que le Théâtre du Rond-point reçoit énormément de subventions, et même s'il fait des efforts, je trouve qu'il ferait bien de s'inspirer de la programmation, de la gestion et des valeurs poursuivies par le Théâtre de la Ville et dont vous avez souligné, avec raison, les mérites.

M. HESSE

Un nouveau directeur pour le Théâtre du Rond-point devrait arriver en janvier 2023.

Mme d'HAUTESERRE

Jean-Michel RIBES est sur le départ, et une nouvelle équipe arrive, c'est la raison pour laquelle nous allons créer une nouvelle relation avec le Théâtre du Rond-point des Champs-Élysées. Nous allons pouvoir négocier et faire en sorte que la population du 8^e arrondissement soit informée. Toutes les institutions culturelles vont d'ailleurs proposer une programmation riche en spectacles. Le 1^{er} Forum Culture réunit les institutions culturelles de l'arrondissement. Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? pour ? qui s'abstient ?

La délibération 2022 DAC 52 est adoptée à l'unanimité.

11°/2022 DAC 242

Subventions (241000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. HESSE

L'accès de tous aux œuvres d'art, et ce dès le plus jeune âge, est l'objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville. L'Art pour Grandir propose depuis 13 ans aux enfants de découvrir et s'initier à des pratiques culturelles et artistiques, notamment en fin d'année durant les vacances.

Pour développer l'éducation artistique, la Direction des Affaires culturelles et la Direction des Affaires scolaires mobilisent des acteurs afin de construire un dispositif spécifique permettant de partager avec les enfants la découverte d'un site artistique, de favoriser la fréquentation des œuvres d'art et des lieux de culture pour le plus grand nombre.

Ces liens ainsi créés donnent aux enfants la possibilité de se rendre à plusieurs reprises dans l'année, soit dans un théâtre, soit dans une salle de concert, un musée ou un lieu d'exposition pour se familiariser avec les lieux de production, de création et de diffusion.

C'est ainsi que, pour notre arrondissement, le bilan de l'année scolaire de l'année 2021-2022 permet de dire que

- 26 élèves de CM2 de l'école Florence sont allés aux Archives de Paris;
- 269 élèves des écoles de Moscou et Bienfaisance ont suivi le projet «16 Minutes à l'école» en partenariat avec la Cinémathèque Robert-Lynen;
- 97 élèves des écoles Louis-de-Funès, Suresnes et Bienfaisance ont participé au dispositif «Mon premier cinéma»;
- 44 élèves de l'école de Suresnes ont suivi des cours de danse avec le conservatoire Camille-Saint-Saëns;
- 19 classes ont suivi le dispositif de présentation d'instruments de musique par le conservatoire;
- 1.359 ont suivi des ateliers périscolaires culturels;
- 241 collégiens ont bénéficié du dispositif «Collège au cinéma»;
- 8 classes du collège Octave-Gréard ont bénéficié de cours d'initiation à la danse.

Afin de soutenir toutes les structures qui réalisent tous ces projets, je vous propose de leur attribuer des subventions, pour un montant total de 241000 euros et vous prie de bien vouloir en délibérer, afin d'autoriser la Mairie de Paris à signer la convention et les avenants joints au projet.
La délibération 2022 DAC 242 est adoptée à l'unanimité.

12°/2022 DASCO 64

Caisses des écoles — Versement de subventions exceptionnelles (4750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Le contexte sanitaire pandémique actuel a eu pour résultat une fréquentation de la restauration scolaire. Au terme d'un dialogue avec le service de la restauration scolaire, la Caisse des écoles du 8^e arrondissement bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 80000 euros.

Ce montant a été déterminé en fonction des besoins apparus en cours d'année, par exemple le relèvement du point d'indice des agents et le renchérissement du coût des énergies (25000 euros). Pour faire face à l'envolée des prix des denrées alimentaires, une subvention complémentaire devrait être votée au prochain conseil.

J'en profite pour remercier Éric VAN MEENEN, le Directeur de la Caisse des écoles du 8^e arrondissement d'avoir passé ces deux années au redressement de notre Caisse des écoles. Sa réceptivité, sa réactivité, son professionnalisme et son excellente gestion sont pour nous des atouts indéniables. Les associations de parents et les enfants sont d'ailleurs très contents du service de restauration scolaire. Aussi vous proposerai-je de voter en faveur de cette délibération.
La délibération 2022 DASCO 64 est adoptée à l'unanimité.

13°/2022 DASCO 69

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (619430 euros) et subventions travaux (13,167 9 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Du fait du contexte actuel et de la très forte augmentation du coût de l'énergie, cette dotation complémentaire de fonctionnement va permettre de faire face à l'envolée des prix de l'énergie :

- 30.000 euros pour le collège Condorcet
- 10.000 euros pour le collège Octave-Gréard.

Je vous propose de voter en faveur de cette délibération.
La délibération 2022 DASCO 69 est adoptée à l'unanimité.

14°/2022 DASCO 70

Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10947 737 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Pour mémoire, la dotation est déterminée à l'aide d'un forfait fixé par élève en fonction du taux de boursiers, de l'indice de position sociale de l'établissement (IPS) et de la moyenne des notes au Brevet. Cette dotation initiale de fonctionnement versée aux collèges publics autonomes est destinée au transport des élèves et aux installations sportives, ou, comme l'a souhaité la Ville de Paris depuis 2018, à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour les agents techniques des établissements d'enseignement (ATE).

Pour le collège Octave-Gréard, la dotation s'élève à 165645 euros. Compte tenu de la crise énergétique, une dotation complémentaire est versée pour les collèges les plus exposés comme Condorcet qui percevra une dotation totale de 245941 euros.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

La délibération 2022 DASCO 70 est adoptée à l'unanimité.

15°/2022 DASCO 71

Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2779 333 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération est comparable à la précédente, dans la mesure où il s'agit également de dotations initiales de fonctionnement. La seule différence étant qu'elle s'adresse aux 29 cités scolaires parisiennes, c'est-à-dire les collèges imbriqués avec un lycée. Pour notre arrondissement, notre collège Chaptal bénéficiera ainsi de 70813 euros de dotation.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

La délibération 2022 DASCO 71 est adoptée à l'unanimité.

16°/2022 DASCO 96

Divers collèges — Dotations (1087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Il s'agit ici d'apporter un soutien financier aux collèges parisiens pour le financement de projets éducatifs comme les activités culturelles, sportives ou des voyages scolaires dans le but d'accompagner la réussite éducative de nos collégiens.

Le montant forfaitaire de la dotation dépend du classement de l'établissement. Dans le 8^e arrondissement, nos établissements se trouvent dans le groupe académique¹. Chaque collège se voit alors allouer une enveloppe forfaitaire de 2000 euros. Toutefois, le reliquat de la somme de l'an dernier vient en déduction du montant versé. C'est ce qui explique que le collège Condorcet ne touche cette année que 468 euros.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

La délibération 2022 DASCO 96 est adoptée à l'unanimité.

17°/2022 DFPE 163

Renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des maisons d'assistant-e-s maternel-le-s existantes et approbation du cahier des charges applicables aux projets de maisons d'assistant

Mme d'HAUTESERRE

Le 8^e arrondissement a été précurseur en accueillant la première Maison des Assistantes Maternelles de Paris en 2018, en lieu et place d'un centre de PMI qui n'était que très peu fréquenté. Dans une ville où les prix de l'immobilier sont élevés, et où tous les parents ne peuvent avoir une place en crèche, il est indispensable de permettre à des assistantes maternelles de disposer de locaux pour se regrouper. Les 4 assistantes maternelles qui exploitent le local situé 22 rue Laure Diebold peuvent accueillir une douzaine d'enfants, de 2 mois à 3 ans.

Ce mode d'accueil s'avère très apprécié des parents, car il cumule l'avantage d'un mode de garde individuel avec celui d'un accueil collectif puisque les enfants confiés aux différentes assistantes maternelles se côtoient et socialisent très vite. La Ville de Paris aide l'association «Ô rêves d'enfants» en fixant le loyer à un niveau résiduel par rapport à la valeur locative du marché (12000 euros contre 100350 euros). C'est une aide conséquente, je le reconnais, et je suis ravie que cette Maison d'Assistantes Maternelles puisse bénéficier de cette aide. Je suis aussi ravie pour les parents qui sont demandeurs, notamment ceux résidant dans le quartier. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? pour ? qui s'abstient ?

Mme LÉCUYER

Je voterai en faveur de cette délibération, je regrette cependant le départ de la PMI, même si elle était peu fréquentée. Des familles la regrettent. Il aurait peut-être été possible de concilier les deux activités.

Mme d'HAUTESERRE

La PMI est justement partie parce qu'elle était peu fréquentée. On ne pouvait pas conserver un local qui accueillait peu d'activité. La délibération 2022 DFPE 163 est adoptée à l'unanimité.

18°/2022 DSOL 55

Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Mme DEBADIER

Dans une ère où nous nous dirigeons vers le 100 % numérique, où tous les documents administratifs seront dématérialisés et toutes les démarches se feront sur Internet, il subsiste un public isolé et éloigné du monde digital.

Dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique, les associations qui vous sont présentées ce soir, notamment Emmaüs Connect ou les Astroliens œuvrant dans le 8^e arrondissement avec une demande de subvention de 11000 euros pour cette dernière, ont pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, et toute personne fragile, en luttant contre leur isolement social d'une part, et en réduisant la fracture numérique dont elles sont tributaires, d'autre part.

Ces associations développent également des projets intéressants en matière d'accompagnement à la parentalité face aux outils numériques utilisés par les enfants ou dans la prévention des risques.

Ces associations aident ainsi ces publics à s'initier aux nouvelles technologies et participent également à la formation des aidants numériques. Je vous appelle à voter favorablement pour ces subventions. La délibération 2022 DSOL 55 est adoptée à l'unanimité.

19°/2022 DVD 105

Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171000 €) et conventions associées

M. BARTHÉLEMY

Il nous est aujourd'hui proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement à 15 associations parisiennes pour un montant total de 171000 euros. Ces associations parisiennes sont mobilisées autour de l'apprentissage du vélo, de la réparation et de l'entretien des cycles en autonomie, et plus globalement autour de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville.

Ces associations encouragent, par leurs actions quotidiennes, la pratique et l'autonomie des cyclistes dans leurs déplacements. Parmi ces 15 associations, nous comptons l'association RéPAR qui tient un village dédié au vélo sur la place de la Concorde lors de la Journée sans voiture. Je vous prie de bien vouloir soutenir cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je me réjouis du retour du vélo à Paris, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, et évidemment du soutien apporté aux associations qui aident et promeuvent l'utilisation du vélo en ville. Toutefois, je n'oublie pas que les Parisiens attendent toujours des pistes cyclables unidirectionnelles, séparées, protégées des voitures comme des deux-roues motorisées et continues, ainsi que des stationnements et des parkings sécurisés.

Les habitants de notre arrondissement attendent que soient aménagés les grands axes du boulevard Haussmann et du boulevard Malesherbes ainsi que la sécurisation des pistes cyclables de la rue de la Pépinière et du boulevard des Batignolles. Ils attendent également la prise en compte des suggestions formulées pour améliorer la sécurité des coronapistes, notamment le carrefour des rues d'Amsterdam, de Moscou et de Liège. C'est pourquoi nous attendons la mise en œuvre rapide du plan Vélo 2021-2026 qui prévoit de créer 130 kilomètres de pistes sécurisées, de sécuriser les parcours et d'augmenter de moitié le nombre d'arceaux d'accroches et de déployer 100 000 nouvelles places de stationnement.

Nous n'oublions pas non plus les enjeux de responsabilité de civisme à l'égard des autres usagers de l'espace public, c'est pourquoi je renouvelle ce soir ma demande d'un Code de la rue, qui sensibilise les cyclistes à la condition des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Enfin, je déplore vivement l'annonce par la Mairie de Paris de la réduction des aides municipales à l'achat de vélos électriques. Cette conséquence directe de la mauvaise gestion d'Anne HIDALGO va à l'encontre de l'histoire de la décarbonation progressive des transports et impactera une fois de plus les classes moyennes. En dépit de ces réserves, j'émetts un avis favorable sur ce projet de délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Je vois qu'au fil du temps, vous avez changé votre perception sur le vélo.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas du tout le cas, je vous invite à relire tous les comptes rendus de nos conseils : émettre des réserves ne signifie pas être contre.

Mme d'HAUTESERRE

Je remarque seulement que vous votez favorablement cette délibération.

Mme LÉCUYER

J'ai voté de la même manière la fois précédente.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération DVD 105. Qui est contre ? pour ? qui s'abstient ? Je dis bien que cette délibération 2022 DVD 105 est adoptée à l'unanimité.

20°/V08 2022 09

Vœu déposé par Madame Sophie SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au Pass 2 roues motorisés (P2RM)

Mme SEGOND

Il s'agit d'étendre le bénéfice du forfait mobilité à d'autres professions judiciaires que celles des avocats, ce qui est à ce jour assez inégal et injuste, puisqu'outre les avocats, nous aurions pu inscrire par exemple les notaires, les commissaires-priseurs et commissaires judiciaires. Ce Pass P2RM a été adopté lors du dernier Conseil de Paris, il est vraiment pratique. Je vous fais part de remontées dans Paris et dans notre arrondissement qui compte de nombreuses professions judiciaires. Mon vœu propose ainsi que les commissaires de justice et les commissaires-priseurs, mais aussi d'autres professions que les notaires, au même titre que les avocats, aient accès au forfait P2RM et puissent ainsi pratiquer plus facilement leur activité professionnelle à Paris.

Mme d'HAUTESERRE

M. BALADI suit ce dossier au Conseil de Paris, il va vous répondre.

M. BALADI

Ce dossier a été mal ficelé par la Maire de Paris, nous faisons tous le même constat. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de paiement du stationnement pour les deux roues motorisées uniquement ni rouvrir ce débat.

Notre groupe travaille actuellement dans une commission de la Ville de Paris pour pallier ces difficultés. Nous défendons en priorité la possibilité pour un résident d'avoir deux abonnements : l'un pour sa voiture personnelle, l'autre pour son deux-roues, ce qui est pour l'heure impossible. C'est la priorité que nous remontent les habitants concernés. En plus de très longs délais de traitement, cela pénalise le résident qui privilégie les déplacements quotidiens en deux roues, ou ceux comme les boulangers dont les horaires de travail ne permettent pas de prendre les transports en commun.

Votre vœu a été fait avec votre groupe. Nous le trouvons quant à nous trop restrictif, parce qu'il ne touche qu'une profession. Notre groupe travaille sur des codes NAF beaucoup plus larges, par exemple, nous avons pensé aux professionnels de l'immobilier, experts-comptables, mais aussi les conciliateurs de justice. Il faudrait tout revoir, et ce n'est pas ici dans le Conseil que nous pouvons rajouter une profession, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons, si vous en êtes d'accord, de retirer votre vœu.

Mme SEGOND

Ce choix d'attribuer le Pass aux avocats est étonnant. Je ne vois pas comment est née cette idée.

M. BALADI

D'autres professions sont concernées.

Mme SEGOND

Toute personne qui se déplace en clientèle régulièrement devrait y avoir accès.

Mme d'HAUTESERRE

Nous sommes tous d'accord qu'il faut revoir la copie. Retirez-vous votre vœu ?

Mme SEGOND

Je retire mon vœu.

21°/V08 2022 10

Vœu Déposé par Madame Sophie SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la transcription du plan gouvernemental «Sobriété énergétique» à Paris

Mme SECOND

Compte tenu du plan de sobriété énergétique du gouvernement annoncé en juillet dernier, du cycle de concertation qui s'est engagé au début de l'été à travers six groupes de travail interministériels, vu l'étude prévisionnelle de RTE publiée le 14 septembre pour l'hiver 2022-2023, vu les annonces de la Mairie de Paris sur cette même sobriété énergétique, vu les situations géopolitiques et économiques inédites qui entraînent une augmentation extrêmement importante des prix du gaz et de l'électricité, en tant qu'administration publique, nous devons être exemplaires en matière de sobriété. Ce serait alors une bonne idée de former les agents de la ville aux écogestes selon les arrondissements parisiens.

C'est pourquoi je vous propose que le Plan de sobriété énergétique annoncé par la Ville de Paris soit enrichi à l'aune des résultats de la concertation du groupe de travail «Collectivités territoriales» publié fin septembre, pour que chaque arrondissement parisien puisse communiquer la déclinaison locale du Plan de sobriété énergétique et un plan de formation à destination de l'ensemble des agents de la Ville qui seraient ainsi sensibilisés aux écogestes. En tant que conseillers municipaux, nous pourrions également bénéficier de cette formation.

M. BALADI

Vous demandez donc, Madame la Conseillère, que le Plan de sobriété énergétique de la Maire de Paris soit enrichi des conclusions du groupe de travail «Collectivités territoriales», que chaque arrondissement décline son chaque plan et que les agents soient formés aux écogestes.

Je tenais avant tout à rappeler que notre séminaire de rentrée du groupe portait sur l'écologie. Nous avons entendu des conférences très intéressantes à ce sujet. Je souhaite rappeler la nécessité de mettre en œuvre des mesures de sobriété, ce qui découle principalement des circonstances géopolitiques, mais aussi des carences et attermolements des gouvernements successifs ces dernières années, notamment avec la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et la réouverture d'une centrale à charbon récemment.

Dans votre vœu, vous citez quatre fois le «gouvernement». Nous nous contenterons de l'échelle du 8^e arrondissement. La Mairie du 8^e arrondissement s'inscrit ainsi dans le cadre du plan de sobriété municipale. Avec Mme le Maire et toute l'équipe, nous avons pris des mesures concrètes :

- Le déploiement d'éclairages LED dans tous les équipements sans attendre l'hiver (24 opérations menées en 2022, 76 opérations sont prévues en 2023) pour 1.361 et 1.216 points lumineux dans notre arrondissement. Nous sommes ravis que Ciélis gère ce marché de l'éclairage public : ils sont beaucoup plus efficaces que le précédent prestataire;
- La réduction de périodes de chauffe et d'éclairage dans les bâtiments afin de limiter les pics de consommation;
- La réalisation de travaux importants en cours à l'hôtel Beaujon, notamment au niveau de la couverture et de l'isolation des combles qui permettront d'améliorer le bilan énergétique;
- La réduction du temps d'éclairage de la façade de la mairie de notre arrondissement, de même pour les fontaines et le rond-point des Champs-Élysées;
- La réalisation de travaux dans les écoles ces dernières années;
- L'accélération de la transition énergétique avec l'accompagnement des copropriétés dans leur rénovation énergétique avec le Plan «Éco-rénovons Paris»;
- Le lancement de la révision du Plan Climat 2024-2030, avec l'objectif de diviser par deux les consommations énergétiques de Paris et atteindre 100 % d'énergies renouvelables;
- La révision du PLU dit «bioclimatique» : nous voulons des mesures concrètes derrière ce terme. Nous encouragerons les constructions plus sobres, plus faciles, la production d'énergie renouvelable et l'obligation de raccordement au réseau collectif de chaud et froid. À ce titre, nous sommes intervenus à plusieurs reprises au Conseil de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Vous maintenez votre vœu ? Je mets aux voix ce vœu.

Mme SEGOND

Je maintiens mon vœu.

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY)

Abstention 1: (Mme Athénaïs MICHEL)

22°/V08 2022 11

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris fasse enfin respecter la réglementation de l'éclairage nocturne des bâtiments publics et des magasins

Mme LÉCUYER

Ce vœu est dans le même esprit que celui formulé à l'instant par Mme SEGOND.

La réglementation en vigueur depuis 2013 interdit :

- l'éclairage nocturne des bâtiments publics en façade de 1 h à 7 h du matin;
- l'éclairage nocturne des bureaux une heure après le départ du dernier salarié;
- l'éclairage nocturne des magasins de 1 h à 7 h du matin ou bien une heure après la fermeture si celle-ci est tardive.

Cette réglementation n'est pas respectée. Les contrôles et les verbalisations sont très insuffisants, faute de réelle volonté politique jusqu'à présent de la part de la Préfecture de police de Paris et de la Ville de Paris. Or, la situation énergétique en Europe et en France rend indispensable la sobriété énergétique. Les enjeux de l'éclairage nocturne concernent aussi l'environnement, la santé et la préservation des paysages nocturnes, c'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8^e arrondissement demande à la Maire de Paris qu'elle fasse enfin respecter la réglementation de l'éclairage nocturne et prenne toutes les mesures pour que cette réglementation soit effective, en mobilisant pour cela la Police municipale afin de renforcer les contrôles et verbalisations. Plusieurs exemples de bureaux ou écoles restant éclairés m'ont été soumis ces dernières semaines.

Mme d'HAUTESERRE

Votre vœu suggère que ce n'est que par la contrainte que nous pouvons obtenir des résultats en matière de sobriété énergétique...

Mme LÉCUYER

Non, tous les moyens ...

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr, la police municipale du 8^e intervient déjà après signalement par les habitants des commerces qui ne respectent pas les règles d'extinction. Pour rappel, les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après la fin de l'activité commerciale. Les éclairages des vitrines sont éteints au plus tard à l'heure ou une heure après la fin d'occupation des locaux si celle-ci intervient plus tardivement. Elles peuvent être éclairées à partir de 7 heures du matin ou une heure avant le début de l'activité, si celle-ci s'exerce plus tôt.

Concrètement, la police municipale intervient une première fois pour rappeler les règles applicables. Si le commerce ne s'y conforme pas, alors une amende d'un montant maximal de 1500 € peut être infligée. En cas de récidive, une amende pénale de 7500 € peut aussi être prononcée.

De la même façon, la police municipale a verbalisé cet été 17 commerces qui faisaient fonctionner leur climatisation porte ouverte, malgré une longue campagne de sensibilisation menée par le gouvernement. Nous avons appliqué les mesures annoncées.

Les bureaux étant des espaces privés, ils ne peuvent être contrôlés par la police municipale. Je crains d'ailleurs que les habitants ne comprennent pas que les policiers puissent être détournés de leur mission première pour contrôler l'extinction des lumières. La prise de conscience est réelle sur les efforts que chacun doit consentir pour surmonter cette crise énergétique. Plusieurs initiatives sont prises par les acteurs privés au nom de l'exemplarité. Par exemple, les adhérents du Comité Champs-Élysées vont de manière volontaire éteindre leur vitrine de 22 h à 7 h à compter du 15 octobre. Madame Lécuyer, vous pouvez reprendre la parole.

Mme LÉCUYER

Je maintiens mon vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Compte tenu des éléments évoqués, la majorité du 8^e arrondissement émet un avis défavorable à votre vœu.

M. BALADI

Nous sommes tous d'accord que chacun réduise sa consommation énergétique, que l'on utilise des lampes LED dans l'espace public mais il importe également que les rues soient éclairées pour des raisons de sécurité.

Mme d'HAUTESERRE

Vous maintenez votre vœu ? Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? contre ? qui s'abstient ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

23°/V08 2022 12

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris organise l'information et la concertation préalable des riverains pour le déploiement de mini-entrepôts de logistique urbaine sur l'espace public

Mme LÉCUYER

Plusieurs tendances lourdes d'évolution des modes de production, de distribution et de consommation en ville ont été accélérées par des restrictions sanitaires avec le développement du e-commerce et celui des livraisons en centre-ville.

S'il ne s'agit de s'opposer au principe de la livraison à domicile, les habitants se plaignent toutefois des nuisances résultant de la transformation des trottoirs en plateformes de logistique improvisées par certains grands distributeurs, notamment avenue de Messine, boulevard Malesherbes. Cela pose la question de la bonne insertion de ces activités de logistique urbaine sur l'espace public parisien.

Comme vous le savez, la stratégie municipale de la logistique urbaine adoptée par le Conseil de Paris en juillet 2022 prévoit l'expérimentation de micro-entrepôts sur l'espace public pour matérialiser et circonscrire la logistique du dernier kilomètre, au besoin en transformant des places de stationnement. Or, ce déploiement de mini-entrepôts sur des places de stationnement a déjà démarré dans certains arrondissements, sans information ni concertation préalable des riverains. Cette méthode n'est pas acceptable et c'est la raison pour laquelle je propose que notre Conseil demande à la Maire de Paris qu'elle organise l'information et la concertation préalable des riverains, habitants et commerçants, pour le déploiement de mini-entrepôts de logistique urbaine sur l'espace public.

M. BALADI

Vous l'avez dit vous-même, Madame la Conseillère, il faut d'un côté ne pas s'opposer au principe de livraison à domicile, et de l'autre côté faire en sorte de faire respecter la loi et les règles. Votre vœu fait référence à l'expérimentation menée à Paris Centre concernant la transformation d'une place de stationnement en lieu de stockage pour la logistique urbaine. L'expérimentation qui est en cours devrait durer un an. Il n'est pas prévu, à ce stade, d'en implanter ailleurs dans la capitale et pas dans le 8^e arrondissement.

Nous avons été saisis, comme vous, par plusieurs habitants du 8^e arrondissement concernant la livraison au dernier kilomètre, notamment à pied, à vélo ou à tricycle de colis par des prestataires de services en ligne, comme le font la régie publique et la Poste. C'est un réel sujet. Nous sommes passés d'un système où les camionnettes se garaient en double file à la livraison à pied. Cela génère beaucoup de nuisances, certes, mais moins que le modèle précédent.

Avec Mme le Maire, nous avons saisi la police municipale qui est sensibilisée pour dresser des procès-verbaux, notamment quand il y a empêchement de la circulation des personnes à mobilité réduite, des piétons voire pour dépôt sauvage. Le phénomène a été relayé auprès de ma collègue Virginie KRIKORIAN.

Mme LÉCUYER

Je maintiens mon vœu. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire une expérimentation dans notre 8^e arrondissement ?

Mme d'HAUTESERRE

Celui-ci recueille un avis défavorable de la majorité. Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? contre ? qui s'abstient ?

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

24°/Q08 2022 05

Question orale de Mme SECOND sur l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité.

Mme SECOND

Depuis le 8 juin 2019, il est interdit de fumer dans le square Marcel Pagnol, comme dans 51 autres parcs et jardins de la ville de Paris. Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, les contrevenants risquent une amende de 38 euros et une amende de 68 euros s'ils jettent leurs mégots par terre. Quel est le nombre d'infractions qui ont été constatées dans le square Marcel Pagnol et est-ce qu'il est envisagé d'étendre cette interdiction à d'autres parcs et jardins du 8^e arrondissement? Par ailleurs, pour tenir compte des souhaits exprimés par les habitants lors du conseil de quartier Monceau au mois de juin dernier ne pensez-vous pas souhaitable d'intervenir auprès de la Mairie de Paris afin d'étendre cette interdiction au Parc Monceau dont les allées et les pelouses sont profondément marquées par ce fléau que sont les mégots de cigarettes?

Mme d'HAUTESERRE

Madame SECOND, je souhaite tout d'abord vous préciser que depuis le 8 décembre dernier, les espaces verts suivants sont également non-fumeurs : le jardin Tereska Torres Lievin, les cours Albert 1^{er} et cours la Reine, le jardin Salomon de Rothschild et le square Louis XVI.

La police municipale, au cours de ses patrouilles, sanctionne le non-respect de cette interdiction par une amende de 38 €. Depuis le 1^{er} janvier dernier, 5 PV ont ainsi été infligés dans le square Marcel-Pagnol, ce qui montre que la mesure est désormais bien intégrée.

L'interdiction de fumer, outre un objectif de santé publique évident, vise à réduire le nombre de mégots qui polluent les sols. Un mégot peut en effet contaminer jusqu'à 500 litres d'eau. Le parc Monceau est victime de ces incivilités. Aussi, nous examinons en effet avec Christophe NADJOVSKI la possibilité d'une interdiction globale du tabac dans ce parc, et pas seulement au niveau des aires de jeux.

Je profite de cette assemblée pour signaler un fait inadmissible qui s'est produit récemment dans le parc Monceau. Comme vous le savez, la Fête des Jardins s'est tenue récemment. J'étais au parc, j'ai rencontré les policiers municipaux. L'un d'entre eux m'a rapporté qu'une femme lui a lancé des crottes de chien au visage et l'a traité de « sale nègre » parce qu'il l'avait verbalisée pour avoir laissé son chien faire ses besoins sur la pelouse. Je trouve cela inadmissible.

Dans notre arrondissement, il y a des incivilités, certes, mais ce genre de comportement est inadmissible. Le parc Monceau est fréquenté par des personnes, des familles bien élevées du 17^e et du 8^e arrondissement. Je lui ai recommandé de porter plainte. Il m'a répondu que dans ce cas-là, il passerait son temps à se rendre au commissariat. Est-ce normal qu'en 2022, avec les lois qui protègent l'espace public que ce genre de comportement puisse advenir?

Je rappelle que cette personne était présente avec un collectif, elle n'était pas toute seule. Je voulais porter ces faits à votre connaissance car malheureusement nos policiers municipaux subissent beaucoup d'incivilités. Il est difficile pour eux de faire respecter la loi dans le parc Monceau, notamment... Que pouvons-nous faire? Que devons-nous faire?

La question est posée et je m'adresse à l'assemblée, au-delà de nos élus, si quelqu'un parmi vous a une solution, je la prends. L'agent en question était choqué, il me l'a rapporté parce que nous sommes dans une relation de confiance. Nous ne pouvons accepter une telle situation de discrimination, de racisme. Il n'était pas seul lorsqu'il me l'a raconté. Il était visiblement très touché, et je le comprends. Je ne sais pas ce que je peux lui répondre et comment faire en sorte que nos concitoyennes et concitoyens respectent un minimum la loi. Les lois sont faites pour tout le monde. Pour vivre en collectivité, nous devons les respecter. Ces lieux sont protégés pour que tout le monde puisse y accéder, les pelouses sont fréquentées par des familles et enfants, pas pour accueillir les déjections canines.

25°/Q08 2022 06

Question orale de Mme LÉCUYER concernant la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale de l'école élémentaire Louis-de-Funès

Mme LÉCUYER

Quoique constatés dès l'ouverture de l'école Louis-de-Funès, plusieurs dysfonctionnements se sont aggravés depuis. C'est notamment le cas du mauvais état de l'isolation thermique et de certains éléments extérieurs de la construction. L'installation récente à votre demande de rideaux thermiques et de films protecteurs sur les vitrages n'a pas suffi à compenser la multiplication des épisodes de canicule et donc l'augmentation de la température au sein de l'école.

Or, l'audit de l'isolation thermique de l'école dont le principe a été voté en Conseil de Paris en octobre 2019 n'a pas été réalisé depuis, ce qui n'a pas permis de mener toutes les actions préventives et curatives indispensables pour permettre aux élèves et aux enseignants de travailler dans de meilleures conditions.

En revanche, l'approche du dixième anniversaire de livraison du bâtiment pourrait justifier la demande d'un audit global de fin de garantie décennale pour examiner et contrôler ces conditions de fonctionnement.

Ma question est la suivante : pouvez-vous nous indiquer si vous avez l'intention de faire réaliser cet audit thermique ? Lorsque nous l'avons évoqué il y a un an, vous nous aviez rappelé que nous étions alors en situation de fin de crise sanitaire et que cet audit n'avait pas pu se tenir encore à ce moment-là du fait de la remise en route de tout le service administratif.

Pourquoi ne pas demander un audit global ? Sur la ZAC Beaujon, nous constatons de nombreux dysfonctionnements non seulement sur l'école, mais aussi sur les bâtiments, en plus de la piscine. Je pense en particulier au bâtiment de la crèche qui accueille aussi de nombreux logements sociaux : le toit accueille des panneaux solaires qui n'ont jamais été raccordés au bâtiment et ne fonctionnent donc pas. Les habitants relèvent régulièrement de nombreux dysfonctionnements.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, comme je l'ai rappelé souvent, les équipements livrés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Beaujon comportent des malfaçons et des défauts de conception. C'est dire si cette opération n'a pas été suivie de manière attentive par mon prédécesseur, et ce, malgré le fait que la ZAC ait mis près de 20 ans à aboutir. Le centre sportif et l'école Louis-de-Funès, livrés début 2014, souffrent notamment de nombreux défauts. Les murs du gymnase du centre sportif ne sont pas du tout adaptés aux jeux de ballons et le confort thermique de l'école n'est pas meilleur qu'une école construite sous Jules Ferry.

Dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, un certain nombre de travaux palliatifs ont dû être engagés. Depuis ma première mandature, chaque année, nous devons mobiliser des crédits pour rectifier ces erreurs, notamment la pose de rideaux occultant ou de films contre le rayonnement solaire

dans les salles de classe. Ainsi, l'an prochain, nous allons devoir reprendre les ouvrants des fenêtres de l'école, car celles-ci ne peuvent pas rester ouvertes pour ventiler. Au total, depuis 2014, plus de 100 000 euros ont été investis dans cet équipement scolaire pourtant neuf.

La conception de l'école s'avère hasardeuse. Plusieurs recours amiables ont été déposés par les services techniques à l'encontre des entreprises qui sont intervenues. Aucune ne veut assumer ses responsabilités. Par conséquent, une procédure contentieuse va être ouverte avant l'expiration de la garantie décennale.

Cette expérience nous amènera à être particulièrement vigilants concernant la construction de l'école Constantinople dont les études sont en cours de finalisation. Vous pouvez compter sur moi.

Mme LÉCUYER

Qu'en est-il de l'audit global ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous attendons que les services nous fassent leurs remontées. La procédure judiciaire va démarrer pour connaître précisément ce que la Ville a accepté et payé. Lors de la construction d'un immeuble aussi important pour notre arrondissement, parce que mon prédécesseur n'a pas demandé de compte, ce bâtiment a été livré, et nous nous sommes retrouvés avec une école construite comme le serait une villa bien ensoleillée sur la Côte d'Azur ! Les parents nous ont fait remonter leur mécontentement.

Nous sommes arrivés en 2014, nous avons dû interpeler l'architecte parce que nous n'avons pas le droit de toucher à son œuvre sans son accord. Nous avons fait comme nous avons pu, en installant des filtres et des rideaux, mais ce n'est pas suffisant, nous avons fait le maximum. Les services techniques réfléchissent et avant la fin de la décennale, les services de la Ville vont engager une procédure judiciaire. Il ne s'agit pas de continuer les dépenses pour pallier ces mauvaises constructions.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, vous siégez à la SEM Paris-Seine. Faites-vous remonter toutes ces problématiques ?

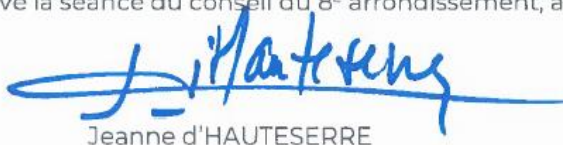
Mme d'HAUTESERRE

La Ville est l'aménageur, mais n'a pas donné d'instructions. La SEM Paris-Seine s'est occupée des immeubles d'habitation. Il aurait fallu, le jour de la remise des clefs de cet établissement, que l'équipe municipale précédente se rende sur place pour procéder à des contrôles. Cela n'a pas été fait, nous avons hérité d'un établissement et d'un dossier mal ficelés. Nous en payons de lourdes conséquences. Au début de notre première mandature, fin 2014 début 2015, il me fallait débloquer de l'argent à chaque demande de parents pour pallier à ces malfaçons.

Soyez sûre que nous faisons le maximum. L'entreprise en question et les maîtres d'ouvrages se déchargent de leur responsabilité, puisque personne ne s'est prononcé pour dénoncer ces défauts à l'époque. À partir du moment où l'on accepte un ouvrage et qu'on ne le conteste pas, les suivants subissent les conséquences de cette mauvaise gestion. C'est un bel emplacement, c'est une belle école, mais le bâtiment n'a pas été conçu comme devrait l'être une école.

L'ordre du jour étant épuisé, nous vous donnons rendez-vous le mercredi 2 novembre pour le prochain conseil. Venez bien équipés, parce qu'il fera frais.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h15.



Jeanne d'HAUTESERRE